

Direction des services techniques et des transports

Affaire suivie par : Xavier LEJAY/MB
Tél. : 03 84 95 74 03 – Fax : 03 84 95 74 01
Mél : xavier.lejay@haute-saone.fr

Monsieur Christophe MORIN
Président de la Commission de protection des eaux
3, rue Beauregard
25000 BESANCON

OBJET : Entretien des dispositifs à amphibiens sur le réseau routier départemental

Monsieur le Président,

Vous avez adressé le 16 octobre dernier à Monsieur le Président du Conseil départemental un courrier concernant l'entretien des trois dispositifs à amphibiens que le Département a aménagés sur la RD 64 à hauteur de la commune de CITERS et le long des RD 56 et 59, à FERRIERES LES SCEY et à BOURSIERES.

En réponse, je tiens à vous faire part de mon étonnement sur son contenu, qui ne reflète en rien la réalité.

Vous affirmez notamment que, cet automne encore, et malgré vos sollicitations répétées auprès du service des routes et des infrastructures, les différents dispositifs n'ont pas bénéficié de l'entretien nécessaire. Or, contrairement à ce que vous écrivez, vous n'êtes pas intervenu sur ce sujet auprès de ce service et votre correspondance du 16 octobre dernier est la seule que nous ayons reçue à ce jour.

De même, vous remettez en cause, de façon tout à fait injustifiée et erronée, l'entretien de ces ouvrages.

En effet, le crapauduc situé sous la RD 64 fait chaque année l'objet d'une surveillance et d'un entretien attentionnés de la part de nos services, suivant un protocole bien établi et rigoureusement respecté. Ainsi, cet ouvrage est visité plusieurs fois par an par le responsable du centre technique de LUXEUIL LES BAINS et son entretien général (nettoyage des entrées, des caniveaux, des regards, des fossés, de la végétation environnant le dispositif...) est effectué en tout début d'année (début février 2016 pour cette année), avant la période de migration du mois de mars.

Conformément à notre politique de fauchage raisonné, nous exécutons le fauchage et le nettoyage de l'ensemble durant l'automne (de septembre à la mi-novembre). Enfin, l'hiver est réservé aux travaux de réparation de maçonnerie, comme la réfection de certains couvercles de regards cassés.

Nous ne comprenons donc pas les griefs que vous nous adressez, ceux-ci étant déconnectés de la réalité de notre politique d'entretien et des faits.

Concernant les deux barrières d'interception le long des RD 56 et 59 à FERRIERES LES SCEY et à BOURSIERES, je tiens à vous préciser, là encore, que ces dispositifs font l'objet d'une surveillance et d'un entretien réguliers de la part de nos agents d'exploitation.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
ET DES TRANSPORTS
4A RUE DE L'INDUSTRIE
BP 10339
70006 VESOUL CEDEX
Tél. : 03 84 95 70 73
Fax : 03 84 95 74 01
Mél : dstt@haute-saone.fr

Ainsi, chaque année, dans le cadre de notre politique de fauchage raisonné, nous effectuons une première phase de fauchage au mois de mai et une seconde entre le 15 août et le 15 septembre, suivant l'avancement de la pousse de la végétation.

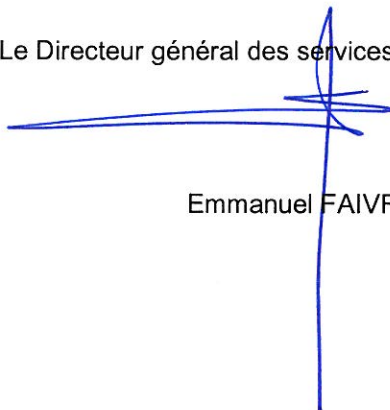
En complément, nous intervenons spécialement sur ces deux secteurs deux fois supplémentaires dans l'année, l'une au printemps et la seconde en hiver (début décembre) pour couper à la débroussailleuse la végétation le long des barrières et nettoyer leurs abords, notamment des branches tombées au sol qui pourraient constituer des passages au dessus des dispositifs. Nous en profitons pour vérifier également le bon état des dispositifs et y apporter les réparations nécessaires.

L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de ce protocole ont été validés et contrôlés par la LPO, gestionnaire du site. Cette dernière est satisfaite de nos interventions et ne nous a jamais fait remonter de doléances particulières.

Je note enfin que nos pratiques dépassent largement vos indications, à savoir une opération d'entretien au moins une fois à l'automne (en septembre par exemple), avant la dispersion postnuptiale, et un contrôle en février, avant la migration pré-nuptiale. Cela rend vos griefs envers le Département d'autant plus incompréhensibles.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général des services départementaux,



Emmanuel FAIVRE